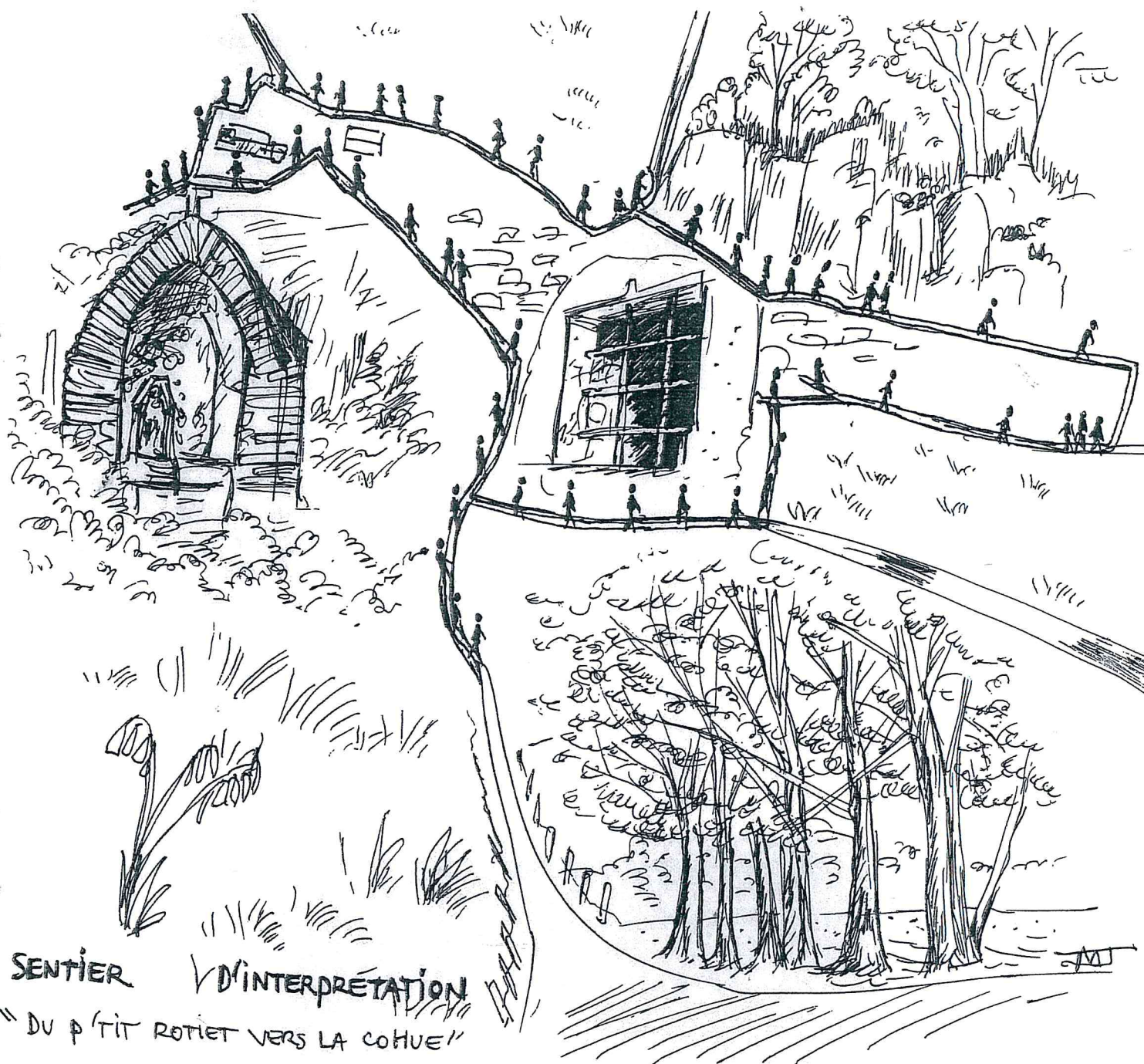




L'Alouette



Bulletin d'informations communales

Juin 2008 **n° 39**

Commission Information Communication

La commission Information et Communication est en place et sort son premier numéro de l'Alouette.

Nous remercions l'équipe des bénévoles :

*Marie-Pierre Bourhis
Mickaël Jinvresse
Yves Calot
Béatrice Jauneau*

qui nous ont rejoint pour l'élaboration du bulletin.

La commission :

*Marie-Jeanne Maillet
Patricia Boulais
Jacqueline Boulais
Yves Le Bon Delapointe
Carole Leroux
Fabienne Cottais
Gilles Belleil*



*Y. Le Bon Delapointe - G. Belleil - J. Boulais - B. Jauneau - Y. Calot - C. Leroux - P. Boulais
MJ Maillet - MP Bourhis - F. Cottais - M. Jinvresse*

Le Mot du Maire

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée lors des élections de mars pour conduire ce troisième mandat de Maire.

Je ferai, avec l'équipe qui m'entoure, tout mon possible pour ne pas vous décevoir.

Je remercie plus particulièrement les trois personnes qui n'ont pas été élues. J'ai apprécié leur comportement et leur envie de participer à la prospérité de notre commune lors de la préparation de la campagne électorale. La loi de la démocratie en est ainsi, que leur courage n'en soit pas terni.

Comme vous le constater, les travaux de l'Eglise avancent au rythme prévu lors de la programmation.

Nous souhaitions faire des joints extérieurs à la place de l'enduit, mais devant le refus catégorique des Bâtiments de France, nous avons dû nous plier à leurs exigences. La perception des subventions en découlant, le chantier serait alors devenu impossible. Comme pour vous, notre déception est grande.

Le raccordement à l'assainissement des branchements de La Roche devrait enfin pouvoir se faire à partir du 15 juillet 2008. Une lettre officielle pour les foyers concernés est jointe à ce bulletin.

Quant à Beucel, le dossier est bloqué au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau. J'ai demandé avec le Président des Eaux de Port de Roche un rendez-vous de travail au Conseil Général pour début juillet. Je vous tiendrai informés.

Le PLU est enfin arrivé dans sa phase arrêt de projet. Il va être mis à la consultation des services pendant 3 mois, et ensuite soumis à enquête publique. Une permanence d'un commissaire enquêteur sera mise en place. Vous aurez alors la possibilité d'y apporter vos observations.

Sachez qu'il est d'ores et déjà consultable en Mairie.

Le sentier d'interprétation de La Roche se termine, il va être inauguré le 18 juillet. Il permettra avec la visite de l'Eglise de faire connaître St Ganton.

Je compte sur la compréhension des gens du village. Ils contribuent ainsi à la vie économique et touristique de notre commune.

Suite aux élections, la Communauté de Communes a connu un grand bouleversement pas très démocratique, puisque trois communes ont été exclues du débat de préparation des élections (St Ganton, Bruc sur Aff et Lieuron).

J'ose espérer qu'avec un peu de temps la solidarité aux petites communes n'en sera pas entachée. Un fond politique serait-il en train de naître... !

Le transport à la demande va être reconduit en expérimentation sur la commune de St Ganton à partir de septembre.

Il devrait vous permettre de vous rendre en taxi à Pipriac pour les correspondances des cars de Rennes tous les jours, et le lundi et le vendredi à Bel Air à St Just pour les correspondances de Redon.

La Communauté de Communes travaille sur ce dossier et nous donnera l'information pour septembre.

Notre secrétaire Laurence Michel est actuellement en congé maternité, nous adressons toutes nos félicitations pour la venue de Yannis dans son foyer, et bienvenue à Laëtitia Limouzin qui assure le secrétariat de la Mairie.

Enfin, Mme Isabelle Guillou a remplacé Mme Andrée Thibault pour l'entretien à la Mairie et à la salle polyvalente et assurer la remise des clés lors des locations.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Votre Maire,

Bernard GEFFLOT

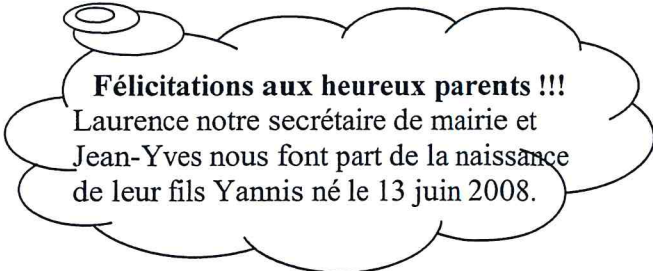
ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

A REDON,
le 23 janvier 2008 :
Noah VITRE--TAILLANDIER
Domicilié "Le Coin du Mur"

A ST-GRÉGOIRE,
Le 19 mars 2008
Titouan, Guillaume, Michel ROGER
Domicilié "Le Coin du Mur"

A REDON,
le 24 janvier 2008 :
Lucas, Claude, Madeleine DEBRAY
Domicilié "La Manchonnais"



Félicitations aux heureux parents !!!
Laurence notre secrétaire de mairie et
Jean-Yves nous font part de la naissance
de leur fils Yannis né le 13 juin 2008.

PERMANENCES

des Elus

M. le Maire : le jeudi de 11h à 12h
M. BOUREL : le mardi de 11h à 12h
Mme MAILLET : le vendredi de 11h à 12h
Mlle P. BOULAIS : le samedi de 11h à 12h

de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme LORGUEILLEUX, a lieu en Mairie le 3^{ème} mardi de chaque mois de 10h30 à 12h. Prenez rendez-vous au C.D.A.S de Redon au 02.99.71.13.37.

du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER, se tiendra en mairie le jeudi 10 juillet 2008 de 11h à 12h.

du Député

La permanence du Député se tient à Pipriac, le 3^{ème} vendredi de chaque mois, de 9h à 12h.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
PRB Immo	Le Bourg	Réhabilitation d'une habitation	26/02/08
Mr BRISSET Mlle JEANNE	Sur la Cohue	Garage	10/04/08

DECLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr POIRIER Ludovic	La Manchonnais	Installation centrale photovoltaïque	10/04/08
Mr THIBAUT Pierre	La Houle	Garage	10/04/08
Mr DEBRAM Daniel	La Manchonnais	Extension d'habitation	17/04/08
Mr HERVÉ Régis	La Belle Alouette	Extension d'habitation	2/05/08

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Service Territorial de l'Équipement de Redon

Réforme des autorisations d'urbanisme : quelle conséquences ?

Depuis le 1er octobre 2007, le régime des autorisation d'occupation des sols a été réformé en profondeur pour améliorer la qualité du service rendu aux citoyens et faciliter leurs projets de construction, de rénovation, d'aménagement, de démolition.

Les procédures ont été regroupées et clarifiées :

....11 régimes d'autorisation et 5 déclarations avant la réforme

....fusionnés après la réforme en 3 permis

- permis de construire
- permis d'aménager
- permis de démolir

...et une déclaration préalable.

quelques exemples :

Je construis une maison...

- Je construis une maison de 100 m²

Permis de construire

- J'agrandis ma maison

plus de 20 m² : permis de construire

entre 2 m² à 20 m² : déclaration préalable

moins de 2 m² : pas de formalité

Attention !
Tous les travaux, même non
soumis

Je construis un garage...

- Je construis un garage de 11 m² avec un toit normal

Déclaration préalable

Je fais des travaux dans ma maison...

- Je fais des travaux sur une construction existante qui ne crée pas de surface de plancher et ne modifie pas les façades...

Pas de formalité

- Je fais réaliser des travaux sur une construction existante en créant une ouverture dans le mur...

Déclaration préalable car modification de l'aspect extérieur

Des délais d'instruction garantis :

Certificats d'urbanisme		Déclaration préalable	- PC pour Maisons individuelles ou annexes - Permis de démolir	- PC pour autres constructions - Permis d'aménager
a)	b)			
1 mois	2 mois	1 mois	2 mois	3 mois

dès le dépôt de votre dossier en mairie, un « récépissé » vous informe du délai de droit commun

Un délai différent peut être fixé lorsque certaines consultations sont nécessaires (Architecte des Bâtiments de France, commission de sécurité...).

- Cette majoration de délai doit *impérativement* être notifiée au plus tard un mois après le dépôt du permis et ne peut pas être modifiée ultérieurement, sauf cas exceptionnels.

Un contenu précis des dossiers de demande :

Une liste détaillée et explicite des pièces devant accompagner le dossier est fournie avec chaque formulaire.

Il n'est plus possible de demander une pièce qui ne figure pas sur cette liste.

Une notice/ mode d'emploi est disponible sur le www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr.

Elle vous permet de vous renseigner sur les modalités pour remplir les formulaires et la liste des pièces jointes nécessaires.

Si le dossier est incomplet, les pièces manquantes doivent également être demandées le premier mois.

A la fin du premier mois, vous connaissez donc précisément le délai dans lequel la décision doit intervenir.

Une plus grande responsabilité des constructeurs et de leurs architectes :

De nombreux éléments de la demande deviennent déclaratifs, et le service instructeur n'a pas à assurer de vérification préalable. Le demandeur est responsable de ce qu'il déclare

Le constructeur ou l'architecte atteste lui même la conformité des travaux au permis qu'il a obtenu par une déclaration. Sa responsabilité est engagée et des contrôles sont possibles

L'autorité responsable pourra contrôler la conformité des travaux et, le cas échéant, la contester, dans un délai de 3 mois (ou 5 mois dans les secteurs protégés). Passé ce délai, elle sera réputée n'avoir pas contesté la conformité des travaux.

Où puis-je trouver les nouveaux formulaires ?

Les formulaires sont disponibles sur le site internet du ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables et sur les sites de la DDE d'Ille et Vilaine.

Vous pouvez remplir les formulaires en ligne sur internet.

Ils peuvent également être retirés en mairie.

Où déposer ou envoyer mon dossier ?

Les demandes de permis de construire, et les déclarations préalables de travaux, sont à déposer en mairie, soit directement au guichet soit par courrier avec accusé réception.

Où trouver les informations pour monter mon dossier ?

Auprès de la mairie et du service territorial de l'équipement de Redon (Tél: 02 99 71 11 45 le matin)

Par téléphone auprès de «Allô ServicePublic» (39 39)

Du lundi au vendredi, 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h30 (0,12 euros/min).

Pour des questions complexes votre appel est transféré aux agents du Centre interministériel de renseignements administratifs (CIRA).

Sur internet

Sur le site internet du ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables (<http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr>)

Sur le site de la DDE d'Ille et Vilaine (<http://www.illevilaine.equipement.gouv.fr>)

Sur www.service-public.fr

TABLEAU DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	COMMUNE	EXTERIEUR	CUISINE
Mariage 1 journée	177 €	352 €	avec
Mariage 2 jours 1 journée + 1 retour	241 €	480 €	avec
Mariage 1/2 journée	129 €	257 €	avec
Mariage 1/2 journée+retour	193 €	385 €	avec
Repas famille midi ou soir	89 €	177 €	avec
Repas famille 1 journée	137 €	272 €	avec
Salle seule (réunions)	65 €	65 €	avec
Soirée dansante ou spectacle	65 €		avec
Vin d'honneur	65 €	96 €	avec
Cuisine ou chambre froide si disponibilité la veille de fête			16 €
Association	Gratuit		
Caution	457 € (idem pour associations saint-gantonaises)	915 €	

Vaisselle comprise dans location seulement aux habitants de la commune de Saint-Ganton.

Frais de nettoyage supplémentaires : 65 € (article 14 Conditions générales)

Cas particuliers : Les personnes extérieures à la commune mais faisant partie d'associations saint-gantonaises, même tarif que les Saint-Gantonnois.

VAISSELLE POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE

	REPAS	VIN D'HONNEUR
	0,32 €	0,16 €

Un couvert pour un repas comprend : 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 2 verres (eau et vin), 1 tasse avec soucoupe, 2 cuillères (petite et grande), 1 fourchette, 1 couteau.

Un couvert pour un vin d'honneur comprend : 1 assiette à dessert, 1 verre, 1 tasse avec soucoupe, 1 petite cuillère et quelques assiettes plates et pichets.

Le Conseil général peut vous aider

- si vous remplissez les conditions suivantes :

Vous êtes propriétaire de votre maison depuis plus de 2 ans.

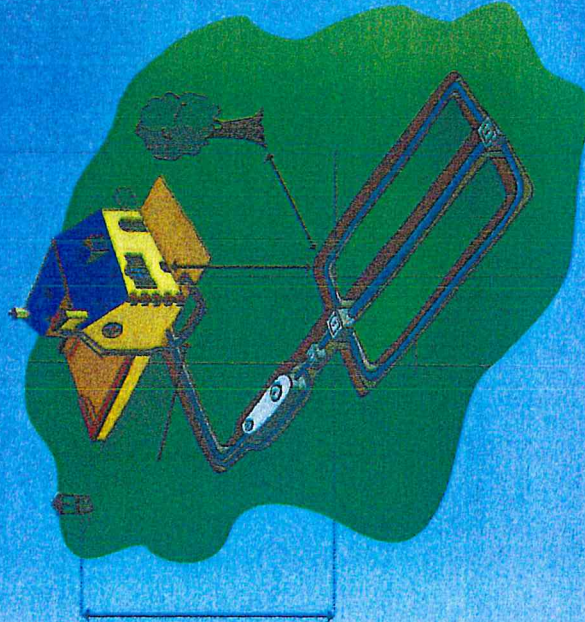
Cette habitation est actuellement votre résidence principale.

Elle a fait l'objet d'un contrôle de fonctionnement par le Service public d'assainissement non collectif (SPANC), mentionnant une demande de travaux.

Vous présentez un projet de réhabilitation validé par le SPANC, dans le cadre du contrôle de conception-exécution.

Vos travaux concernent la réhabilitation totale ou partielle de votre installation.

Vous répondez aux critères de revenus suivants (critères de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat).



Les critères de revenus

Membre de la famille à charge	Membre de la famille à charge du ménage	
	Critères pour une aide de 30%	Critères pour une aide de 20%
1	< 8 398 €	8 399 < x < 10 917 €
2	≤ 12 282 €	12 283 < x < 15 966 €
3	≤ 14 770 €	14 771 < x < 19 203 €
4	≤ 17 256 €	17 257 < x < 22 433 €
5	≤ 19 752 €	19 753 < x < 25 678 €
plus de 5 personnes supplémentaires	≤ 2 487 €	2 488 < x < 3 235 €



CONSEIL GÉNÉRAL
D'ILLE ET VILAINE

Aides à la réhabilitation de l'assainissement non collectif

Constitution du dossier Les pièces à fournir

- pour la demande de subvention :

- Les copies :
 - de la taxe foncière de l'année 2006
 - de la dernière taxe d'habitation
 - de l'avis d'imposition 2007 des propriétaires (sur les revenus 2006)
 - du récépissé de contrôle de fonctionnement du SPANC mentionnant les travaux à réaliser
 - du récépissé du contrôle de conception pour la réhabilitation projetée
 - du devis des travaux projetés
- La fiche de demande d'aide complétée, datée et signée à retirer auprès du Conseil général (ou sur le site internet).
- Un relevé d'identité bancaire

- pour le paiement de la subvention :

Les copies :

- des factures des travaux réalisés par un professionnel ou d'achat du matériel
- du récépissé de contrôle d'exécution du SPANC attestant la bonne réalisation des travaux

Lorsque les travaux sont terminés, envoyez les pièces pour la demande de paiement de la subvention. La somme attribuée sera alors versée sur votre compte.



Le dossier complet de demande de subvention doit parvenir au Conseil général avant le démarrage des travaux (voir adresse au dos).

Pour plus d'informations sur les aspects techniques, adressez-vous directement au service public d'assainissement non collectif de votre territoire (demandez les coordonnées à la mairie).

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

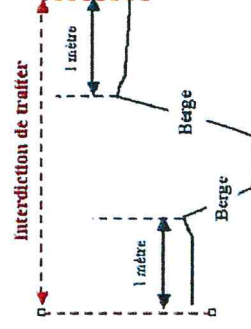
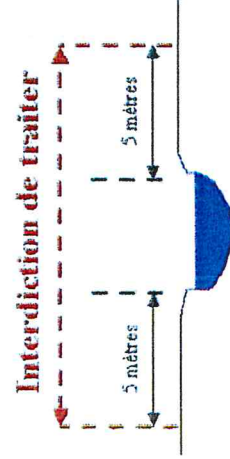
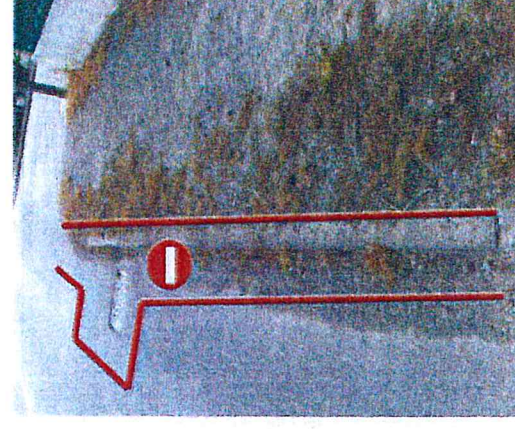
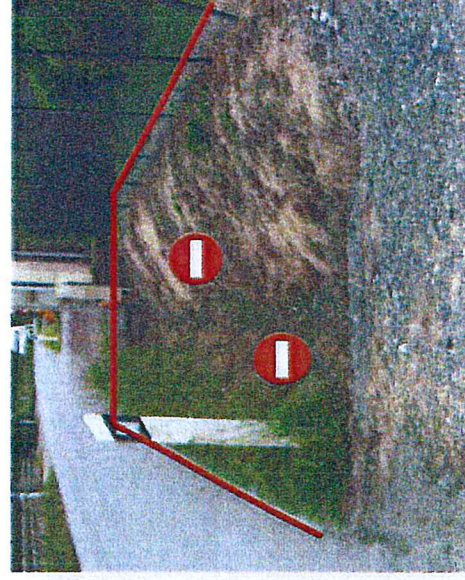
AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUTS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU**
figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e.

Consultez l'étiquette car la distance peut
être plus importante (20, 50 ou 100m).

**DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA
BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,
POINTS D'EAU, PUIT, FORAGES** ne figurant
pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.

**SUR AVALOIRS,
CANIVEAUX ET BOUCHES
D'EGOUT.**



**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES,
ET ENTREPRENEURS.**

**EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOUREES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS
D'EMPRISONNEMENT.**

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

L'eau vous consulte, Donnez votre avis sur le SDAGE !

L'eau est vitale, et pourtant elle est perçue comme une évidence, celle de disposer de l'eau quand et comme on le souhaite. Or l'eau qui arrive au robinet n'est pas une évidence !

Tous les habitants reçoivent actuellement dans leurs boîtes aux lettres un questionnaire demandant à tous les usagers de l'eau leur avis sur le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Ce schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est réalisé dans le cadre de la directive européenne cadre sur l'eau (DCE) qui vise à atteindre le bon état écologique des eaux d'ici 2015.

C'est quoi le SDAGE ?

C'est un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux qui décrit la stratégie pour atteindre le bon état écologique.

C'est quoi le bon état écologique ?

C'est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée, une eau exempte de produits toxiques, une eau en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages.

Pour aider le public à remplir ce questionnaire, le CPIE Val de Vilaine va tenir du 02 juin au 03 juillet des stands d'informations pour inciter et informer le public à son remplissage dans 7 lieux publics de la communauté de communes de Pipriac et du canton de Redon (marché et biocoop le Héron bleu à Redon, médiathèque de Sixt-sur-Aff, marché de Guipry, super U de Pipriac, place du bourg de Bains sur Oust et Langon.

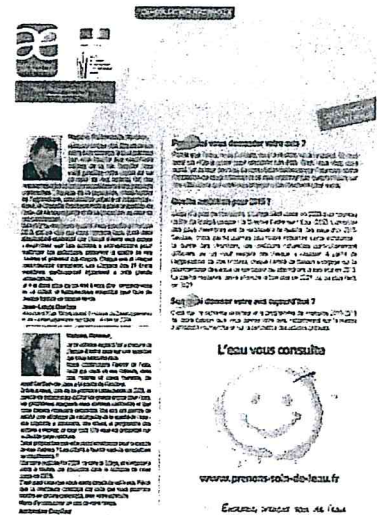
Si vous n'avez pas reçu ce questionnaire ou que vous l'avez égaré, vous êtes invité à venir en récupérer à la maison Nature et Mégalithes à St Just jusqu'au 15 octobre.

Pour tout autre renseignement, contactez-nous :



Val de Vilaine

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
Association Nature et Mégalithes- 10 Allée des Cersiers-35550 Saint-Just
N° Téléphone : 02.99.72.69.25 N° SIRE



Destructions des nids d'hyménoptères (guêpes, frelons...)

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le SDIS – Service Départemental d'Incendie et de Secours – n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent directement à ses missions de service public.

Ainsi, les destructions des nids d'hyménoptères, en l'absence de danger nécessitant de prendre des mesures immédiates de sauvegarde et de protection, ne relèvent pas directement des missions des sapeurs pompiers, comme le précise le règlement opérationnel du SDIS 35.

L'absence d'entreprises privées assurant cette prestation en Ille et Vilaine, avait conduit le SDIS à maintenir l'accomplissement de ces interventions.

Cinq entreprises privées installées en Ille et Vilaine assurent aujourd'hui ces destructions de nids d'hyménoptères.

De ce fait, le Conseil d'Administration du SDIS 35 a décidé, par délibération du 21 octobre 2004 que:

- Les sapeurs pompiers n'effectuent plus les interventions pour destruction d'hyménoptères dès lors qu'il n'y a pas de danger nécessitant de prendre des mesures immédiates de sauvegarde et de protection. En cas de danger avéré présentant un risque immédiat, les sapeurs pompiers effectueront l'intervention dans le cadre normal de l'exercice de leurs missions.
- En cas de carence du secteur privé, en terme de délai ou de moyens, les interventions pourront être assurées par les sapeurs pompiers moyennant une participation financière du demandeur (100 € en 2005).

ABEILLES : en premier lieu, essayer de joindre un apiculteur qui pourra peut-être récupérer les abeilles qui, comme vous le savez sont gravement menacées. A défaut, contacter soit les pompiers, soit les prestataires privés.

NIDS DE GUEPES, FRELONS, ... QUI APPELER ?

En cas de danger imminent

- Les **sapeurs pompiers** peuvent intervenir

Appelez le **18** ou le **112**

En l'absence de danger immédiat

- Des **prestataires privés** sont là pour vous aider :

- ✓ **HYRENA ENVIRONNEMENT**
La Morihannais 35530 NOYAL SUR VILAINE
02.99.00.62.35 ou 06.03.36.78.71
- ✓ **DOL PREVENTION SERVICE**
ZA rue Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE
02.99.80.94.24
- ✓ **BREMONT René**
La Haute Bérue 35340 LIFFRE
02.23.25.59.94
- ✓ **GDS 35 HE**
Rond point Maurice Le Lannou ZAC Atalante Champeaux 35043 RENNES Cedex
02.23.48.25.00
- ✓ **GEP ENVIRONNEMENT**
27T avenue Général de Gaulle 35640 MARTIGNE FERCHAUD
02.99.47.97.26



Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

Compte rendu du Contrat Nature

Le « Contrat nature » à maintenant 2 ans et demi. Des premières études dont le recensement des espaces naturels pour le PLU, jusqu'à aujourd'hui, nous pouvons dire qu'il y a eu du chemin de parcouru. Au fil du temps, le conseil municipal a décidé d'orienter le projet sur les fonds de vallées de Beaucel. Toutes les parcelles sont privées, c'est pourquoi nous avons rencontré les propriétaires chez eux pour leur présenter le projet. Suite aux accords obtenus, nous avons, cet hiver dernier, entamé une première phase de travaux. Plusieurs parcelles ont été réouvertes. Le travail se poursuit en collaboration avec l'association RACINES sur la restauration des haies de palis et le recensement des mémoires de Saint-Ganton. A terme, nous envisageons une fois les vallées totalement réaménagées tel qu'elles étaient avant le remembrement, d'accueillir le public et de le sensibiliser à la vie des hommes, des femmes et des enfants qui travaillaient dans ces vallées. Nous leur présenterons grâce aux mémoires recensées ce qui s'y passait à l'époque où elles étaient utilisées. Nous avons organisé une sortie le dimanche 6 avril, plus de 50 personnes sensibles au projet étaient présentes. La municipalité a offert un verre de l'amitié à l'ensemble du groupe. La prochaine étape consiste à redresser les haies de palis avec l'aide des personnes connaissant les techniques et celles qui veulent les apprendre. Nous fixerons notre premier chantier « palis » en automne hiver. Toutes personnes intéressées pour donner un coup de main et celles qui souhaitent apprendre comment redresser une haie de palis sont invitées à s'inscrire auprès de Guillaume Cosson au CPIE (02 99 72 69 25).

Au plaisir de vous croiser dans les vallées

Guillaume Cosson





Les P'tits d'Homs
HALTE GARDERIE
PARENTALE
Rue de Chirpar
35550 PIPRIAC
☎ 02.99.34.39.28



Ouvert : lundi et vendredi de 9h à 17h

La Halte Garderie Parentale de Pipriac « Les P'tits d'Homs » est une structure parentale qui accueille des enfants de 3 mois à 4 ans qui sont encadrés par une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de halte et un parent.

Elle est agréée pour 16 enfants par journée d'ouverture.

L'association est gérée par un groupe de parents bénévoles.

Les tarifs sont établis en fonction des ressources de la famille (barème de la CAF ou MSA) afin de permettre l'accès à tous.

Pour tous renseignements : HGP (lundi et vendredi) : 02.99.34.39.28





14, rue des Veyettes

35000 RENNES

tél. : 02 99 53 31 41

fax : 02 99 53 31 14

contact@spf35.org
www.spf35.org

CCP 2533-22X Rennes

RECONNU

D'UTILITÉ

PUBLIQUE

GRANDE CAUSE

NATIONALE 1991

AGRÉÉ

D'ÉDUCATION

POPULAIRE

HABILITÉ

À PERCEVOIR

LEGS ET DONATIONS

AGRÉÉ ASSOCIATION

ÉDUCATIVE COMPLÉMENTAIRE

DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

www.secourspopulaire.fr



Rennes, le 14 Février 2008

Madame, Monsieur Le Maire,

Chaque année le Secours Populaire organise sa campagne vacances permettant à des enfants défavorisés de partir quelques semaines au sein de familles de vacances bénévoles de notre département.

Nous sollicitons votre partenariat pour assurer la promotion de cette opération.

A cette fin nous vous serions reconnaissant de bien vouloir faire paraître le communiqué suivant dans la prochaine édition de votre bulletin municipal, ainsi que de porter à la connaissance de vos administrés l'affiche jointe.

Communiqué

INVITEZ UN ENFANT CET ETE

« Le Secours Populaire français recherche des familles d'Ile et Vilaine pour accueillir bénévolement un enfant pendant deux ou trois semaines cet été. Les enfants accueillis ont entre 6 et 11 ans et n'ont pas d'autres possibilités de partir en vacances. Ils viennent d'Ile et Vilaine ou d'autres départements et une assurance est prise pour eux par l'association. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Secours Populaire du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au : 14 rue des Veyettes 35000 Rennes, n° de téléphone : 02.99.53.31.41. mail : contact@spf35.org »

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

P/o Jean François Arrivé

Secrétaire Général

TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NÔTRE



FRANCE ADOT 35, association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains, se bat depuis sa création (1975) pour que chaque malade en attente de transplantation puisse disposer de l'organe dont il a un besoin vital. Malgré les progrès réalisés aussi bien au niveau de l'information du public que dans les hôpitaux, nous connaissons toujours un important déficit de greffons.

Un des moyens fondamentaux pour réduire, voire éliminer, la pénurie d'organes que connaît notre pays, c'est de faire savoir à chacun de nos concitoyens le rôle qui est le sien dans le cadre du principe du « consentement présumé » édicté par la Loi Caillavet de 1976 repris par les Lois Bioéthiques de 1994 puis de 2004.

FRANCE ADOT 35, Association Départementale pour le Don d'Organes et de Moelle Osseuse, recherche des Correspondants Locaux sur votre commune.

Notre mission est de promouvoir le Don. Chaque personne qui accepte de donner représente un espoir de vie pour les malades en attente de transplantation.

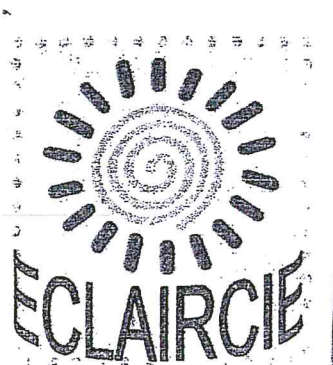
Chacun d'entre vous peut devenir bénévole de FRANCE ADOT 35 pour aider l'association à mieux faire connaître auprès de nos concitoyens l'intérêt du don d'organes et de moelle osseuse.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre secrétariat les :

lundi, mercredi et jeudi

☎ 02.23.20.77.25

france.adot35@wanadoo.fr



Association Eclaircie

Siège Social :

5, rue Guy-Pabois - 35600 REDON

Rendez-vous par téléphone :

02 99 71 44 57

ACCUEIL ASSURÉ

Lundi après-midi de 14h à 18h

Depuis 1995, l'Association Eclaircie (reconnue par les départements du Morbihan et d'Ille et Vilaine) tient des permanences au Centre social de Redon chaque lundi après-midi (sur rendez-vous).

L'objectif de l'Association est d'offrir un temps de parole, un lieu d'écoute à des parents, des enfants, des jeunes ou toute personne ayant besoin de faire le point sur sa situation.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 Décembre 2007 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil sept, le dix-sept décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 8 Décembre 2007

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M.T. DANIEL, M-J. MAILLET, J.BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, Y. LE BON DE LAPOINTE, G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ

Secrétaire : Mme M.TEMPLÉ

Ordre du Jour

- * **Délibération sur adhésion au Syndicat de Bassin Versant du Canut Sud,**
- * **Remboursement réparation lampadaire suite à sinistre,**
- * **Protocole Urbanisme,**
- * **Informations Eglise,**
- * **Contrat Nature,**
- * **Achat Terrain,**
- * **Assainissement "La Roche",**
- * **Voeux du Maire,**
- * **Questions diverses.**

1 – Création du Syndicat de Bassin Versant du Canut Sud

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 17 octobre 2007 émettant une décision de principe sur la création du Syndicat de Bassin Versant du Canut Sud.

Il convient aujourd'hui de délibérer sur ses statuts et d'élire deux délégués titulaires et un suppléant.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les statuts du syndicat intercommunal dénommé « Syndicat Intercommunal de Bassin Versant du Canut Sud » comme présenté en annexe.

De plus, après vote à main levée, sont désignés délégués :

- Mr GEFFLOT Bernard, délégué titulaire, par 9 voix,
- Mr BOUREL René, délégué titulaire, par 9 voix,
- Mr PROVOST Gérard, délégué suppléant, par 9 voix.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une cotisation annuelle sera demandée ultérieurement et donc à prévoir au Budget Primitif 2008.

2 – Protocole Urbanisme – Convention avec la DDE

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réforme du Code de l'Urbanisme, la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) propose une convention visant à définir les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente, et la DDE, service instructeur, pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ▶ de valider le protocole entre l'Etat (DDE) et la commune,
- ▶ de donner l'autorisation à Mr le Maire de signer la convention entre l'Etat et la Commune.

3 – Contrat Nature - Achat Terrains dans la Vallée de Beaucel

Suite au bilan de la deuxième année du Contrat Nature et à la présentation de l'intérêt environnemental de la remise en valeur de la Vallée de Beaucel, le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) se propose de passer une convention de mise à disposition de parcelles avec les propriétaires concernés, pour mener à bien cette opération.

Suite aux démarches entreprises par le CPIE pour ce faire, certains propriétaires ont émis le souhait de vouloir vendre leur(s) parcelles(s), plutôt que de passer une convention pour ces terres.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après évaluation des terrains concernés par le service des Domaines de Rennes, d'acquérir ces parcelles, pour une surface d'environ deux hectares, au prix de 0,20 € (vingt centimes d'euros) le mètre carré.

Etant donné que le bois de ces parcelles, exploité par le CPIE, sera vendu au profit de la commune de Saint-Ganton, cette recette permettra d'équilibrer la dépense effectuée pour l'acquisition de ces terres.

Après vote à main levée, le conseil municipal décide par 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition des parcelles concernées, et signer les pièces administratives et comptables de ce dossier.

4 - Maintien du Conseil des Prud'hommes de Redon et élargissement

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Intersyndicale CFDT/CGT/CFTC/CFE/CGC et des représentants des employeurs au conseil des prud'hommes l'informant que Madame la Ministre de la Justice, Mme Rachida DATI, a décidé la suppression prochaine du Conseil des Prud'hommes de Redon, dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur cette question.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ▶ proteste contre cette fermeture, évoquant la proximité pour tous à un service public de justice,
- ▶ réclament à Mme La Ministre de la Justice le maintien du Conseil prud'homale de Redon, ainsi que l'élargissement de sa zone de compétence aux communes des cantons de La Gacilly, de St-Nicolas-de-Redon, d'Allaire et de Guémené-Penfao, afin d'être en cohérence avec le bassin d'emploi du Pays de Redon.

Questions diverses

*** Assainissement « La Roche »**

Un retard est à noter en raison de l'étanchéité du troisième bassin.

*** Busage « La Houle »**

Il est à prévoir pour l'année 2008 une canalisation d'eau du village de « La Houle » vers « Le Souchais ».

*** Vœux du Maire**

Ils sont fixés au vendredi 4 janvier à 19 h 30. Les élus organisent la réception

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Février 2008 à 20 heures

L'an deux mil huit, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 21 Février 2008

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M.T. DANIEL, M-J. MAILLET, J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, Y. LE BON DE LAPOINTE, G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ

Secrétaire : Mr M. DUCLOYER

Ordre du Jour

- * *Remboursement réparation lampadaire suite à sinistre,*
- * *Modification des statuts de la Communauté de Communes,*
- * *Contrat Chenil Service,*
- * *Règlement 2ème année Contrat Nature,*
- * *Planning des élections municipales,*
- * *Contrat d'association de l'école "La Providence",*
- * *Questions diverses.*

1 – Contrat Nature

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le bilan de la deuxième année du Contrat Nature effectué par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives Environnementales) sis à Saint-Just. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, comme convenu lors de la signature de ce Contrat Nature, de procéder au paiement de la deuxième année, à savoir 3 436 € (trois mille quatre cent trente-six euros).

2 - Remboursement du lampadaire accidenté suite à un sinistre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné deux chèques, l'un de 1 693,76 €, et l'autre de 564,59 € de l'assurance de la commune, en règlement de la facture de réparation du lampadaire sinistré d'un montant de 2 258,35 € réglée par mandat administratif n° 367 de l'année 2007. Il demande l'accord au conseil municipal d'encaisser ces deux chèques en remboursement de la dépense non imputable à la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à encaisser les deux chèques en question pour la somme totale de 2 258,35 € (deux mille deux cent cinquante-huit euros et trente-cinq centimes).

3 - Contrat pour capture d'animaux errants

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de service, de trois ans, de capture des animaux errants, gestion de la fourrière animale et le ramassage des cadavres d'animaux, passé entre la commune de Saint-Ganton et la S.A. Chenil Service dont le siège d'exploitation est à « Cherville » 35650 LE RHEU doit être réglé tous les ans. Le montant de la prestation pour l'année 2008 est de 334,12 € HT soit 399,61 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à régler le contrat en question, pour l'année 2008.

4 - Modification des statuts de la Communauté de Communes

Extension de ses compétences

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac en date du 14 décembre 2007 ayant pour objet :

- de procéder à l'extension de ses compétences dans le domaine des NTIC –Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication- : adhésion au syndicat mixte de développement de services de technologies d'informations et télécommunications dénommé Mégalis Bretagne.

Ensuite, il invite l'Assemblée à délibérer conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2007 portant modification des statuts de la Communauté de Communes en procédant à l'extension de la compétence susvisée.

5 - Subvention La Providence - Contrat d'Association - Convention tripartie

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mr le Maire de Pipriac lui transmettant la délibération de son Conseil en date du 17 décembre 2007 approuvant le contenu de la convention tripartie passée entre la commune de Pipriac, l'école Privée « La Providence » et la Présidente de la personne morale civilement responsable de la gestion dudit établissement scolaire.

Il note que dans cette convention, il est stipulé que la commune de résidence des élèves scolarisés prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires pour ces enfants à condition que la dite commune ne dispose pas d'école publique.

En application de l'article 89 de la Loi du 13 août 2004, la participation de la commune de Saint-Ganton est donc obligatoire avec un versement d'un forfait par élève basé sur le coût départemental par enfant des classes élémentaires, à savoir 315 € à la rentrée 2007/2008.

Il demande donc l'avis à l'Assemblée présente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de régler la somme de 315 euros par 12 élèves, à savoir 3 780,00 € (trois mille sept cent quatre-vingts euros) à la commune de Pipriac qui la reversera à l'école « La Providence ». Cette somme sera prélevée au compte 6558 « Autres subventions obligatoires ».

PROCÈS-VERBAL

ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS (Conseil municipal du 15 mars 2008 à 10 h)

La séance est ouverte, je vais procéder à l'appel nominal :

Bernard GEFFLOT
René BOUREL
Carole LEROUX
Gérard PROVOST
Fabienne COTTAIS
Gilles BELLEIL
Jacqueline BOULAIS
Patricia BOULAIS
Michel DUCLOYER
Marie-Jeanne MAILLET
Yves LE BON DE LAPOINTE

Toutes les personnes nommées ci-dessus ont répondu « présent(e) ».

Voici la lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

1^{er} tour :

Bernard GEFFLOT	239
René BOUREL	204
Carole LEROUX	203
Gérard PROVOST	197
Fabienne COTTAIS	188
Gilles BELLEIL	186
Jacqueline BOULAIS	169
Patricia BOULAIS	168
Michel DUCLOYER	159
Marie-Jeanne MAILLET	146
Yves LE BON DE LAPOINTE	134

Je déclare Bernard GEFFLOT, René BOUREL, Carole LEROUX , Gérard PROVOST, Fabienne COTTAIS, Gilles BELLEIL, Jacqueline BOULAIS, Patricia BOULAIS, Michel DUCLOYER, Marie-Jeanne MAILLET, Yves LE BON DE LA POINTE dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le plus âgé des membres du conseil municipal doit prendre la présidence :
Mr Yves LE BON DE LA POINTE.

Choix d'un secrétaire : **Art L2121-15** Au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Jacqueline BOULAIS.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 mars 2008 à 10 heures

L'an deux mil huit, le quinze mars à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Ganton, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Mr Bernard GEFFLOT, conformément aux articles L2121-10, L2122-8 et L2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : le 11 mars 2008

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mlle Patricia BOULAIS, Mr Michel DUCLOYER, , Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mr Yves LE BON DE LAPOINTE

Ordre du jour :

- *Installation du conseil municipal,*
- *Elections du maire et de ses adjoints.*

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux.

Mr Yves LE BON DE LA POINTE, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire : Mme Jacqueline Boulais.

ELECTION DU MAIRE

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7, L2122-8, L2122-9, L2122-12, L2122-13, L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après vote à bulletin secret sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Monsieur Bernard GEFFOT	10 voix
	1 blanc

Monsieur Bernard GEFFLOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

•

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Le nombre d'Adjoints sera donc de 3 (Trois).

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

[illegible]

9

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, élu Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :	Madame Marie-Jeanne MAILLET	9 voix
	Madame Carole LEROUX	1 voix
		1 blanc

Mme Marie-Jeanne MAILLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Adjoint.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, élu Maire, à l'élection du Troisième Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :	Mademoiselle Patricia BOULAIS	10 voix
	Madame Carole LEROUX	1 voix

Mlle Patricia BOULAIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Adjoint.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 Mars 2008 à 20 heures

L'an deux mil huit, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 18 mars 2008

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr Michel DUCLOYER, , Mr Yves LE BON DE LAPOINTE

Ordre du Jour

- *Indemnités Maire et Adjointes,*
- *Attribution des Commissions,*
- *Questions diverses.*

1 - Taux indemnités Maire et Adjointes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2008 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et Adjointes, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant que les élus, Maire et Adjointes, exercent leurs fonctions effectives dès lors qu'ils entrent en fonction, à savoir le 15 mars 2008, jour d'installation, et ils reçoivent l'indemnité dès et tant qu'ils exercent lesdites fonctions,

Considérant le décret n°2008-198 du 27 février 2008 portant majoration des indemnités d'élus à compter du 1^{er} mars 2008 comme suit :

Indemnités maximales des Maires

POPULATION (habitants)	TAUX MAXIMAL (En % de l'indice brut de référence 1015)
Moins de 500	17
De 500 à 999	31
De 1 000 à 3 499	43
De 3 500 à 9 999	55
De 10 000 à 19 999	65
De 20 000 à 49 999	90
De 50 000 à 99 999	110
100 000 et plus	145

Indemnités maximales des Adjoints

POPULATION (habitants)	TAUX MAXIMAL (En % de l'indice brut de référence 1015)
Moins de 500	6,60
De 500 à 999	8,25
De 1 000 à 3 499	16,50
De 3 500 à 9 999	22
De 10 000 à 19 999	27,50
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 à 200 000	66
Plus de 200 000	72,50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- le Maire percevra 17 % de l'indice de référence 1015, soit 636,01 € brut mensuel
- le 1^{er} Adjoint percevra 6,60 % de l'indice de référence 1015, soit 246.92 brut mensuel
- le 2^{ème} Adjoint percevra 5,60 % de l'indice de référence 1015, soit 209.51 brut mensuel
- le 3^{ème} Adjoint percevra 4,30 % de l'indice de référence 1015, soit 160.87 € brut mensuel

et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à ces décisions.

2 - Désignation des membres des différentes commissions internes de la Commune ainsi que des membres des syndicats et organismes auxquels la commune adhère.

Après une explication sommaire sur le principe des commissions, il est procédé par vote à main levée de la constitution des commissions communales suivantes :

AGRICULTURE-VOIRIE-MATERIEL

M. René BOUREL, M. Michel DUCLOYER, M. Yves LE BON DE LAPOINTE
M. Gérard PROVOST

BATIMENTS COMMUNAUX

M. René BOUREL, Me Marie-Jeanne MAILLET, Me Fabienne COTTAIS, M. Michel DUCLOYER, M. Yves LE BON DE LAPOINTE, Me Carole LEROUX, M. Gérard PROVOST

SPORTS-LOISIRS-CULTURE

M. René BOUREL, Me Marie-Jeanne MAILLET, M. Gilles BELLEIL, Me Jacqueline BOULAIS, Me Fabienne COTTAIS, Me Carole LEROUX

ENVIRONNEMENT-TOURISME-SENTIERS

Me Patricia BOULAIS, M. René BOUREL, M. Gilles BELLEIL, Me Jacqueline BOULAIS, Me Carole LEROUX

COMMERCE ET ARTISANAT

Me Marie-Jeanne MAILLET, Me Patricia BOULAIS, Me Jacqueline BOULAIS, Me Fabienne COTTAIS

ECOLE ET TRANSPORTS SCOLAIRES

Me Patricia BOULAIS, M. René BOUREL, M. Gilles BELLEIL, Me Fabienne COTTAIS
Me Carole LEROUX

INFORMATION ET COMMUNICATION

Me Marie-Jeanne MAILLET, Me Patricia BOULAIS, M. Gilles BELLEIL, Me Jacqueline BOULAIS, Me Fabienne COTTAIS, M. Yves LE BON DE LAPOINTE, Me Carole LEROUX

FINANCES

M. Bernard GEFFLOT, M. René BOUREL, Me Marie-Jeanne MAILLET, Me Patricia BOULAIS

ANIMATION

M. René BOUREL, Me Marie-Jeanne MAILLET, Me Patricia BOULAIS, Me Jacqueline BOULAIS, Me Fabienne COTTAIS, Me Carole LEROUX, M. Gérard PROVOST

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. Bernard GEFFLOT, M. René BOUREL, Me Marie-Jeanne MAILLET, Me Fabienne COTTAIS

LISTE ELECTORALE

M. Gérard PROVOST

JEUNES

Me Patricia BOULAIS, Me Fabienne COTTAIS, Me Carole LEROUX

RECRUTEMENT

M. Bernard GEFFLOT, M. René BOUREL, Me Marie-Jeanne MAILLET, Me Patricia BOULAIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. Bernard GEFFLOT –**Président de Droit**- Me Marie-Jeanne MAILLET, M. René BOUREL, Me Patricia BOULAIS, Me Jacqueline BOULAIS, Mr Michel DUCLOYER

APPEL D'OFFRES

Titulaires : M. Bernard GEFFLOT, M. René BOUREL, Me Marie-Jeanne MAILLET, Me Fabienne COTTAIS, M. Yves LE BON DE LAPOINTE

Suppléants : Me Patricia BOULAIS, M. Gilles BELLEIL, M. Michel DUCLOYER, M. Gérard PROVOST, Me Carole LEROUX

P.L.U. Plan Local d'Urbanisme

M. Bernard GEFFLOT, M. René BOUREL, Me Marie-Jeanne MAILLET, Me Patricia BOULAIS

Mr Gilles BELLEIL, Me Jacqueline BOULAIS, Me Fabienne COTTAIS, M. Michel DUCLOYER

M. Yves LE BON DE LAPOINTE, Me Carole LEROUX, M. Gérard PROVOST

De même, il est procédé par vote à main levée de la désignation des délégués titulaires et suppléants des syndicats et organismes extérieurs auxquels la commune adhère.

SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION

M. Bernard GEFFLOT, M. René BOUREL, Me Carole LEROUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PORT DE ROCHE

Titulaires : M. Bernard GEFFLOT, M. Gilles BELLEIL

Suppléants : M. René BOUREL, Me Patricia BOULAIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE PIPRIAC

Titulaire : M. Bernard GEFFLOT, M. René BOUREL

Suppléant : Me Patricia BOULAIS

MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON ET DE VILAINE

Titulaire : Me Fabienne COTTAIS

Suppléant : Me Marie-Jeanne MAILLET

OFFICE INTERCANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE DE PIPRIAC ET MAURE

Titulaire : Me Marie-Jeanne MAILLET

Suppléant : M. René BOUREL

ELU CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LE MONDE COMBATTANT

M. Yves LE BON DE LAPOINTE

Les membres des commissions communales et organismes extérieurs ainsi désignés, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Pour ce qui est d'élire des membres extérieurs au Conseil Municipal pour siéger dans les différentes commissions communales, il sera procédé à un appel à candidature par voie de presse, par affichage en mairie ainsi que par distribution dans les boîtes aux lettres saint-gantonnaises.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 Mars 2008 à 20 heures

L'an deux mil huit, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 mars 2008

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr Michel DUCLOYER, , Mr Yves LE BON DE LAPOINTE

Absentes Excusées : Mlle Patricia BOULAIS, Mme Jacqueline BOULAIS

Secrétaire : Mr Gilles BELLEIL

Ordre du Jour

- * *Préparation du Budget Primitif 2008,*
- * *Information sur le Transport des maternelles par Taxi,*
- * *Questions diverses.*

1 – Préparation du Budget Primitif 2008

Après distribution du Compte Administratif 2007 et du Budget Primitif 2008 à chaque élu, Monsieur le Maire donne lecture et explique chacun de ces deux budgets article par article.

Il informe des projets déjà budgétisés, ainsi que les nouveaux projets à budgétiser, et répond aux questions pour une meilleure compréhension.

Aucune observation n'est émise sur le budget primitif 2008.

2 – Explication des taux d'imposition des trois taxes directes locales en 2008

Monsieur le Maire explique le principe des taux d'imposition des trois taxes directes de la commune et souligne qu'ils n'ont pas évolué depuis quatre ans, sachant que les bases appliquées par l'Administration tiennent compte d'une inflation.

3 – Information sur le Transport des maternelles par Taxi

Monsieur le Maire informe les élus qu'un service de taxi est mis à la disposition des parents ayant des enfants de moins de cinq ans scolarisés sur Pipriac, aux écoles privées et publiques,. Tous les ans, les communes de Saint-Ganton et Pipriac subventionnent ce service. Depuis quelques années, ce service est en déficit. Pour solutionner ce problème, une réunion entre le Président de l'association qui gère ce service et Mrs les Maires de Pipriac et Saint-Ganton aura lieu prochainement.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 Mars 2008 à 20 heures

L'an deux mil huit, le trente-et-un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 21 mars 2008

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr Michel DUCLOYER, , Mr Yves LE BON DE LAPOINTE

Secrétaire : Mme Jacqueline BOULAIS

Ordre du Jour

- * Présentation et Vote du Compte Administratif 2007 et du Compte de Gestion correspondant,*
- * Affectation du Résultat,*
- * Fixation des taux des trois taxes de contributions directes,*
- * Présentation et Vote du Budget Primitif 2008,*
- * Questions diverses.*

1 – Présentation et vote du Compte Administratif 2007 et du Compte de Gestion correspondant

Mr le Maire donne la parole à Mr Yves Lecleach, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 2007 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	179 422.08 €
Recettes	258 287.40 €
Excédent de fonctionnement	78 865.32 €

Section d'Investissement

Dépenses	138 657.25 €
Recettes	289 719.46 €
Excédent d'investissement	151 062.21 €

Excédent global de clôture 229.927.53 €

Mr GEFFLOT, Maire, sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2007 de la commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007 du budget général de la commune

Mr le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 2007.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2007 s'élevant à 78 865,32 € de la manière suivante :

- 78 865,32 € compte 110 en financement des charges d'exploitation.

Le report à nouveau au Budget Primitif 2008 s'établit comme suit :
à la section d'exploitation :

- excédent reporté compte 002 : 78 865,32 €.

3 – Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales en 2008

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2008, les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 2006 (pour mémoire)	ANNEE 2007 (pour mémoire)	ANNEE 2008
* Taxe d'habitation	12,04 %	12,04 %	12,04 %
* Foncier bâti	8,48 %	8,48 %	8,48 %
* Foncier non bâti	25,86 %	25,86 %	25,86 %

4 – Présentation et vote du Budget Primitif 2008

Mr le Maire donne la parole à Mr Yves Lecleach, Percepteur et Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Primitif 2008, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 306 560 €

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 1 470 493 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2008 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

5 – Achat Terrains

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 27 février 2007 l'autorisant à signer l'achat d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée ZI n°7 appartenant à Mr et Mme Templé Claude, domiciliés « Le Breil » à Saint-Ganton.

Le géomètre étant passé pour borner la nouvelle parcelle, le terrain divisé en deux comporte maintenant deux nouvelles sections cadastrales :

- section ZI n° 242 : terrain restant propriété à Mr et Mme Templé
- section ZI n° 243 : terrain en vue d'être acheté par la commune de Saint-Ganton.

Il demande à l'assemblée son accord pour finaliser cet achat, avec les nouvelles références cadastrales :

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à :

- acheter, via Maître Pinson Yann, Rue du Square, BP 35088, 35550 Pipriac, le terrain cadastré section ZI n° 243 d'une surface de 11 295 m², située au lieu-dit « La Roche » appartenant à Monsieur et Madame Templé Claude, au prix de 1,83 € le mètre carré, c'est-à-dire 20 669,85 € en totalité (vingt mille six cent soixante neuf euros quatre vingt cinq centimes) tout compris, à savoir l'indemnité d'éviction de 0,162 € le m², ainsi que l'indemnité de perte de DPU de 0,130 € le mètre carré, soit au total la somme de 0,292 € le mètre carré à la charge du vendeur.
- à signer toutes pièces administratives et comptables afférant à cet achat.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2008 au chapitre 21 article 2111-024 "Terrains Nus".

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 Mai 2008 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil huit, le cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 25 avril 2008

Étaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS

Absents excusés : Mrs M. DUCLOYER, Y. LE BON DE LA POINTE

Secrétaire : Mme Fabienne COTTAIS

Ordre du Jour

- * *Désignation des membres de la Commission Impôts Directs,*
- * *Désignation des membres non élus des Commissions,*
- * *Délibération pour le CDG,*
- * *Délibération paiement Eden Tour,*
- * *Subventions 2008,*
- * *Informations sur le Sentier d'Interprétation,*
- * *Informations sur la Commission Animation,*
- * *Questions diverses.*

1- Convention de stage avec le Centre de Gestion 35

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter une personne en stage afin de la former pour assurer le remplacement de la personne titulaire au secrétariat de la mairie. Pour ce faire, il demande à l'assemblée présente l'autorisation de signer la convention de stage avec le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de stage pour accueillir les stagiaires en formation.

2 - Constitution de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

La procédure consiste à nommer douze titulaires et douze suppléants afin que les services fiscaux désignent, parmi eux, six titulaires et six suppléants.

Après délibération, le conseil municipal désigne les personnes suivantes :

Proposition :

⇒ <u>Titulaires :</u>	⇒ <u>Suppléants :</u>
1. René BOUREL	1. Ludovic POIRIER – La Manchonnais
2. Marie-Jeanne MAILLET	2. Maurice BELLAMY – Brubet
3. Gilles BELLEIL	3. Gaëtan FOURAGE – Le Rocher
4. Jacqueline BOULAIS	4. Jean-Pierre CHUBERRE (propriétaire forestier) Pacé
5. Fabienne COTTAIS	5. Serge GUERIF – Gominé
6. Michel DUCLOYER	6. Stéphanie HERVE – La Belle-Alouette
7. Patricia BOULAIS	7. Thérèse TIGER – Beaucel
8. Carole LEROUX	8. Sébastien VALENTIN – Le Foutet
9. Gérard PROVOST	9. Magali LAIGLE – Sur la Cohue
10. Yves LE BON DE LAPOINTE	10. Mickaël JINVRESSE
11. Gaël REILLE (propriétaire forestier) Langon	11. Vincent TEMPLE – La Belle-Alouette
12. Marie-Thérèse DANIEL	12. Michel BOUVIER – Les Ecoles

Il est procédé par vote à **bulletin secret** de la désignation des membres du CCAS de Saint-Ganton ainsi que des délégués titulaires et suppléants des syndicats et organismes extérieurs auxquels la commune adhère :

M. Bernard GEFFLOT –**Président de Droit**- Me Marie-Jeanne MAILLET, M. René BOUREL,
Me Patricia BOULAIS, Me Jacqueline BOULAIS, Mr Michel DUCLOYER

M. Bernard GEFFLOT, M. René BOUREL

Titulaires : M. Bernard GEFFLOT, M. Gilles BELLEIL
Suppléants : M. René BOUREL, Me Patricia BOULAIS

Titulaire : M. Bernard GEFFLOT, M. René BOUREL
Suppléant : Me Patricia BOULAIS

Titulaire : Me Fabienne COTTAIS Suppléant : Me Marie-Jeanne MAILLET

Titulaire : Me Marie-Jeanne MAILLET Suppléant : M. René BOUREL

Après avis à la population, il en résulte les propositions suivantes :

M. Jean-Yves BOULAIS

M. Yves CALOT, Mlle Laëtitia JEANNE, Mme Emilienne MARCHAND, Mr Ludovic POIRIER, Mr Pierre TIGER

Mlle Hélène BOULAIS, Mlle Béatrice JAUNEAU, Mlle Laëtitia JEANNE, Mme Magali LAIGLE, Mr Ludovic POIRIER

Mme Magali LAIGLE

Mme Marie-Pierre BOURHIS, Mr Yves CALOT, Mlle Béatrice JAUNEAU, Mr Mickaël JINVRESSE

Mr Guillaume BOUREL, Mme Marie-Thérèse TIGER

COMITÉ CONSULTATIF « JEUNES »

Mlle Hélène BOULAIS, Mlle Laëtitia JEANNE

Après délibération, le conseil municipal approuve la désignation des membres ci-dessus.

5 - Subventions

Après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter les subventions de 5 %, ce qui donne les résultats suivants :

• Ecole « La Providence » PIPRIAC	
□ Fournitures scolaires	11.55 € par élève
□ Transport Piscine	5.77 € par élève
□ Journée éducative	4.67 € par élève
□ Cantine	10.45 € par élève
TOTAL	32.44 € par élève
• Ecole Publique de PIPRIAC (9 séjours x 25.20 €)	226.80 €
• Ecole Publique COUSTEAU de MAURE (1 séjour x 48.30 €)	48.30 €
• COLLEGE St- Joseph PIPRIAC (8 séjours x 48.30€)	386.40 €
• LYCÉE PRIVÉ Saint Sauveur REDON (1 séjour)	48.30 €
• LYCÉE ISSAT subv.annuelle 1 élève	42.00 €
• LYCÉE TECH. LA NOE ST YVES subv.annuelle 3 élèves	126.00 €
• BTP FORMATION Loire-Atlantique subv.annuelle 1 élève	42.00 €
• Comice Agricole	160.40 €
• Mission Locale des Pays de Redon-Vilaine (0.97+0.08/habitant)	421.05 €
• Chant'Amitié	63.00 €
• Comité de soutien pour le Centre Hospitalier de Redon	21.00 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES

• Anciens combattants AFN	106.00 €
• Comité des fêtes	129.00 €
• Gymnastique	129.00 €
• DU MAN	129.00 €
• Danse Détente	129.00 €
• Racine	129.00 €
• Tennis	129.00 €
• Association Omnisport	440.00 €
• Société de chasse	92.00 €
• APAR Associations	129.00 €
• APAR Bibliothèque (abonnement magazine)	129.00 €
• Achat de livres pour la bibliothèque	578.00 €

Un crédit est inscrit au Budget Primitif 2008 à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations".

6 – Travaux sentier d'interprétation

Une réunion entre la commission Environnement et des membres de l'association R.A.C.I.N.E.S a eu lieu pour déterminer quels sont les travaux à réaliser par la commune pour mettre en place le sentier d'Interprétation de « La Roche ».

Il a été proposé au conseil municipal ce qui suit :

- continuer le busage jusqu'à la Fontaine Ste Eutrope
- Nettoyer l'huile autour de la réserve incendie
- Améliorer le passage au triangle de « La Couarde » et du presbytère
- Débroussailler l'ensemble
- Poser une buse pour panneau

Le conseil municipal, après information, décide à l'unanimité de réaliser ces travaux.

7 – Questions diverses

- Transport Taxi

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion avec le président de l'association des parents d'élèves de la Providence et Mr le Maire de Pipriac a eu lieu. Il a été débattu du problème que pose le service de taxi pour les élèves de moins de cinq ans. Le nombre d'enfants de St Ganton à bénéficier de ce service étant pratiquement identique à celui de Pipriac, il est demandé une participation plus importante à la commune de St Ganton. Une entente a été retenue et une étude plus approfondie est en cours au niveau des deux communes.

- Agent d'entretien

Après appel à candidature pour remplacer l'agent d'entretien effectuant le ménage à la mairie et à la salle polyvalente ainsi que les états des lieux de la salle, Mr le Maire a retenu la candidature de Mme Guillou, domiciliée à « Gominé ».

- Commission « Animation »

Mr Bourel informe le conseil que l'association « les motards ont du cœur » effectuera un passage dans le bourg de Saint-Ganton le dimanche 11 mai 2008. L'organisation est mise en place.

Informations paroissiales

Messes sur la paroisse : Sauf exception, les horaires des messes sur la paroisse St Amand de l'Aff sont les suivants :

Tous les dimanches : à 11 H. à Pipriac et à Sixt

Les 1^o et 3^o dimanches du mois : à 9 H 30 à Bruc et à St Just

Les 2^o et 4^o dimanches du mois : à 9 H 30 à Lohéac et à St Just (St Ganton quand les travaux de l'église seront achevés)

Quand il y a un 5^o dimanche dans le mois : Une seule messe à 10 H 30 à Pipriac (29 Juin - 31 Août – 30 Novembre)

4 rassemblements paroissiaux au cours de cet été :

. **A la chapelle de Noyal à Sixt :** Fête de Ste Anne : dimanche 20 Juillet : une seule célébration (eucharistique) à 10 H 30. En conséquence : une seule autre messe à 9 H 30 à Pipriac.

. **A la grotte de Fréval à Bruc :** Fête du 15 Août à 10 H 30, et procession aux flambeaux à 21 H 30. Ce jour-là, une seule autre messe à 9 H 30 à Pipriac.

. **A la chapelle N.D. des Douleurs à Lieuron :** Célébration le dimanche 14 Septembre à 10 H 30 (et non plus l'après-midi). Ce jour-là, une seule autre messe à 9 H 30 à SIXT.

. **Dimanche 31 Août à 10 H 30 à Pipriac :** une seule messe pour fêter les couples mariés des années 8 (48,58,68,78,88,98,et 2008). Si nous avons repéré des couples grâce aux registres paroissiaux, un certain nombre d'autres (mariés dans une autre paroisse et venus de l'extérieur) ne sont pas forcément connus. Merci de vous (et de les) faire connaître près des membres de l'équipe pastorale ou au presbytère de Pipriac.

Catéchèse : du C.E 1 à la 6^o

Quelle que soit l'année de cours de l'enfant, celui-ci doit être inscrit au début de chaque année scolaire.

. Pour les CE2, CM et 6^o, l'inscription se fera lors d'une réunion de parents (obligatoire) qui aura lieu début septembre

. Pour les CE 1 (1^o inscription), l'inscription se fera entre le lundi 25 Août et le samedi 6 Septembre, au presbytère de Pipriac

. Les dates des réunions de parents ou d'accueil des parents pour les CE1 seront communiquées par voie de presse et sur les panneaux d'affichage des églises. Dans tous les cas, venir avec le livret de famille catholique ou le certificat de baptême

LA DYNAMIQUE

Le 11 juin dernier, nous nous sommes retrouvées pour terminer la saison autour d'un bon repas à Renac.

Le bilan est très satisfaisant, puisque nos adhérentes étaient au nombre de 33 cette année, et que nos séances au nombre de 31 étaient très suivies par l'ensemble.

La reprise des cours s'effectuera le mercredi 17 septembre à 20h40 à la salle polyvalente de Saint-Ganton animés par Rachel Raynard. La cotisation reste à 60 euros. Je rappelle qu'un certificat médical est obligatoire à l'inscription.

Je vous souhaite d'excellentes vacances estivales.

La présidente.

Muriel TEMPLE





A.O. SAINT GANTON

La saison 2007/2008 se termine en beauté pour l'équipe A, elle se classe en 2^{ème} position de sa poule ce qui lui vaut une montée en 3^{ème} division. L'équipe B, s'est classée 6^{ème} sur 12 de son championnat et reste en 5^{ème} division, malgré leur dévouement et leur bonne participation au sein de leur équipe.

Pour les jeunes de débutant à moins de 15 ans, c'est une saison qui a été bénéfique au niveau de l'encadrement. Ils ont eu une bonne marge de progression pendant la saison.

Le club de St Ganton a fêté ses 25 ans le 1^{er} mars de cette année. Durant le mini-tournoi qui s'est déroulé dans l'après-midi il y a eu une bonne participation des anciens et actuels joueurs, ainsi que des bénévoles. La journée s'est clôturée par un repas, préparé par Patricia du « Stevana » à St Anne, qui a rassemblé 177 personnes.

L'assemblée générale s'est tenue le 1^{er} juin, et le nouveau bureau n'a pas beaucoup changé, il se compose de 9 membres :

- Président : *Guillaume Bourel*
- Vice-président : *Jean-Louis Beaujais*
- Secrétaire : *Jean-Michel Roger*
- Trésorier : *Alexandre Houizot*
- Membres : *Lionel Costard, Jeremy Gayet, Armel Guibert, Antoine Jan, David Leroux*

Le club tient à remercier tout particulièrement Robert Lelievre, pour avoir repeint les locaux du foot, ainsi que les carreleurs pour avoir refait la buvette avec l'aide du bureau et de ses bénévoles.



25 équipes inscrites au tournoi licencié du dimanche 15 juin 2008.

Dates à retenir :

- Tournoi corpo, le dimanche 13 juillet à 13h30 (3 licenciés max. + tennis obligatoire).
- Réunion pour tous les joueurs et bénévoles, samedi 2 août à 19h.
- Reprise de l'entraînement, mardi 5 août à 19h30.

Pour tous joueurs ou bénévoles voulant s'inscrire contacter Bourel Guillaume au 06.63.97.59.54.

Le club vous souhaite Bonnes vacances...

TOURNAMENT 2008

**Le tournoi s'est déroulé du 31 mai au 14 juin (jour de la finale).
Vainqueur : Michel Héligon contre Pierre-Yves Héligon (repêché
au 1^{er} tour)
Et cette année, le temps était de la partie !!!
14 participants au tournoi dont 8 hommes, 4 femmes, 2 jeunes (-14
ans).**

Très bonne participation des jeunes de la commune.

Merci.

Bonnes vacances sur le cours de tennis – Bonnes vacances sur le cours de tennis – Bonnes vacances sur le cours de tennis – Bonnes vacances sur le cours de tennis – Bonnes vacances sur le cours de tennis – Bonnes



- de 14h30 à 17h30 :
 matches détente
- 17h30 : remise des prix sur le
 terrain de tennis
- 19h30 : repas à la salle

Présidente ➡ **Patricia BOULAIS**
Trésorier ➡ **Michel HELIGON**
Secrétaire ➡ **Hélène BOULAIS**
Membres ➡ **Béatrice JAUNEAU**
 ➡ **Muriel TEMPLE**

37

Dimanche

6

JUILLET

2008

ST-GANTON

à l'Etang de Belle-Perche

GRANDE

JOURNEE de détente



de 8h30 à 12h : inscription : 9 €

de 14h30 à 18 h : inscription : 5 €

pour la journée : inscription : 12€

2 CONCOURS DE PECHE

110 Kgs de Truites

CONCOURS DE PALETS

2 JOUEURS - 4 PALETS

à partir de 14h30, inscription 10 € par équipe

Coupes et nombreux lots

Pour l'Eternelle Jeunesse, un « Déjeuner sur l'herbe » ?

Cela n'aurait peut-être pas été une mauvaise idée, l'herbe est si verte mais nous avons préféré le confort de notre salle des fêtes.

En effet, pour notre sortie d'été, nous avons proposé une balade en Vallée du Trieux, mais, diverses raisons, le prix certainement et la fatigue du car, nous ont fait y renoncer.

Nous avons donc demandé au restaurant de Saint-Ganton « La Crémaillère » de nous préparer un bon menu et nous nous sommes retrouvés, presque au complet, le Mardi 24 Juin pour le déguster dans la joie et la bonne humeur.

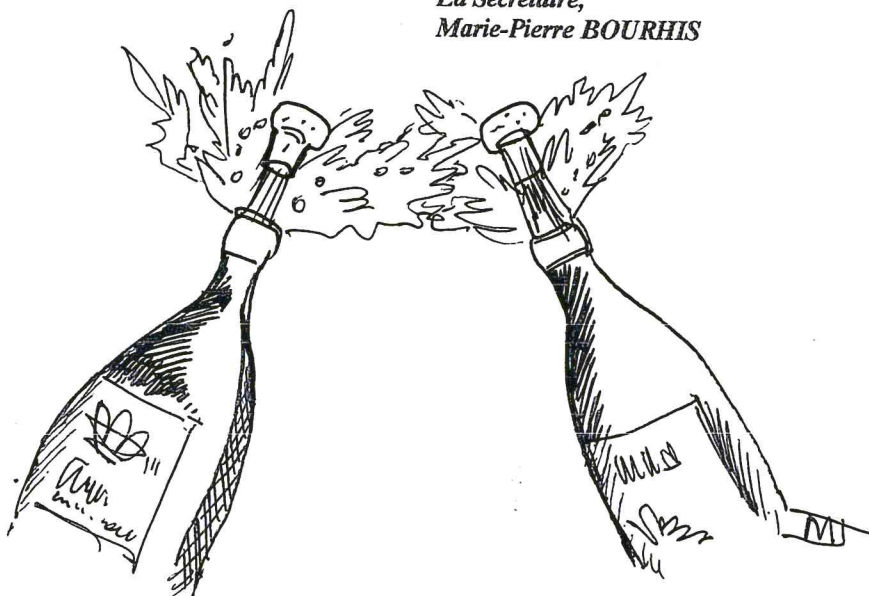
*

Hélas, la roue du temps continue sa course et au cours de ce premier semestre 2008, des amis adhérents nous ont quittés ; d'abord, en Janvier, Mr Alphonse DEBRAY de la Vionnais et en avril, Mme Anna PEIGNARD qui a été longtemps des nôtres. Nous assurons leurs proches de notre pensée amicale.

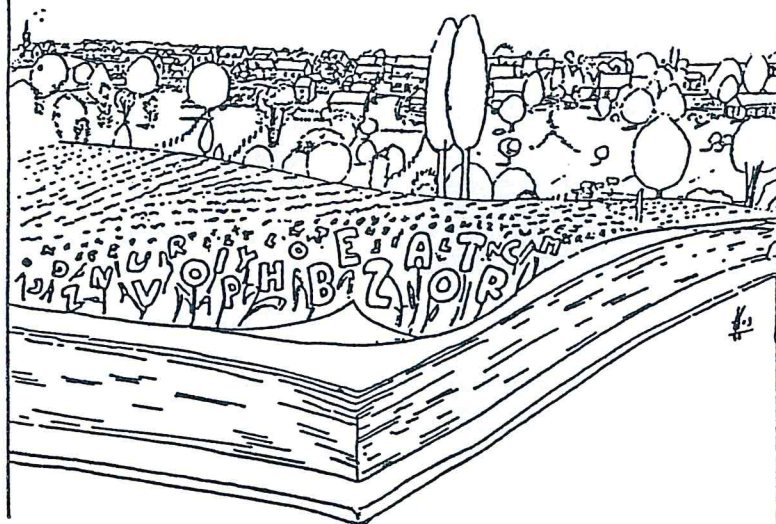
*

Nous aimons gardé nos bonnes habitudes, c'est pourquoi, nous reprendrons nos activités le MARDI 23 SEPTEMBRE avec un pique-nique, et avant de nous séparer, nous avons fait sauter les bouchons pour nous souhaiter un bon congé d'été.

*La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS*



Bibliothèque De Saint-Ganton



Bibliothèque

Pour la première fois, cette année, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, une subvention du Conseil Général nous a été allouée, au titre de l'exercice 2007, pour l'achat de livres. Son montant s'élève à 203 €. Cela nous a permis de découvrir de nouveaux ouvrages et vous êtes invités à venir vous approvisionner avant les vacances.

Cet automne, comme tous les ans, nous vous proposerons, en partenariat avec les bibliothèques de SAINT JUST et de PIPRIAC, une soirée « **BISTROT-LECTURE** » sur le thème du **VOYAGE**. Des informations vous seront communiquées en temps opportun.

Bien entendu, les enfants auront également leur temps fort !!

En attendant cette belle échappée, les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent un bon été.

**PETIT RAPPEL : fermeture de la bibliothèque au mois d'août -
réouverture le 6 SEPTEMBRE.**

Thérèse TIGER

Association R.A.C.I.N.E.S.
NAISSANCE D'UN SENTIER

COMMUNE DE SAINT GANTON

**Sentier
d'interprétation**

*"du p'tit rotiet
vers la Cohue"*

En bordure de l'axe Redon-Rennes, Saint Ganton est une petite commune située sur les points culminants des Pays de Vilaine.

Le bourg de Saint-Ganton situé à flanc de coteau, est composé de l'église et son enclos paroissial, de la mairie et de quelques maisons. Il voisine un village original qui complète le bourg : La Roche. L'ensemble bourg et village est niché dans un écrin de verdure, encastré dans une ancienne carrière de pierre.

C'est sur ce site que le sentier d'interprétation vous accompagne pour découvrir le patrimoine bâti, historique et paysager de ce lieu qui évoque un village de montagne.



Depuis quelques temps, le village de la Roche connaît une agitation. Des groupes de marcheurs arpentent le village. Michel a débroussaillé l'accès à la partie supérieure des carrières. Des panneaux, des panonceaux, des indicateurs de direction sont venus se poser sur les murs ou sur des supports en bois. Dans le cimetière, un escalier descend pour aller dire bonjour à St-Eutrope. La commission animation du conseil municipal s'active en réunions tard le soir. Que signifie donc ce remue ménage ? Un nouveau bébé est né à St-Ganton : un sentier d'interprétation

POURQUOI UN SENTIER D'INTERPRETATION ?

Le projet est de créer un sentier thématique sur le patrimoine bâti, historique et paysager en partant de l'église, vers le village de la Roche.

Ses objectifs sont d'élargir l'offre de découverte du territoire. Le GR39 passe à proximité de la Roche. Un sentier de petite randonnée prend son départ dans le bourg vers le moulin ds Forges.

Il va impliquer la population locale à embellir les lieux privés et accueillir les visiteurs.

Il va permettre de sensibiliser au patrimoine local en offrant une lecture de l'évolution du village de la Roche, des voies de communication et des éléments architecturaux remarquables.

Il va ainsi permettre à chacun de se réapproprier son histoire.



**« Etre de son temps, c'est facile,
être de son lieu, cela l'est moins ».**

Per Jakez Heliaz, auteur du Cheval d'Orgueil

QUI SONT LES ACTEURS ?

La rénovation de l'église en cours décidée par la municipalité a été un projet fédérateur. Il a déclenché la prise de conscience sur le patrimoine du bourg et du village de la Roche.

Pour réaliser le sentier d'interprétation, la municipalité de St-Ganton s'est assurée du partenariat de l'association Racines, des chantiers d'insertion « Lever de Rideau » de Redon et du « Chantier Nature » de la communauté des communes de Pipriac et de Michel, l'employé communal. Deux entreprises sont intervenues : Pic Bois pour la réalisation des panneaux et Création Bati Jardin pour la pose de la signalétique et les terrassements.

COMMENT A-T-IL ETE CONCU ?

Comment raconter un lieu si un guide n'est pas présent ? Un balisage en 12 points a été réalisé. Le panneau d'accueil place de l'église présente côté face le sentier et au dos, le plan de la commune complète d'autres points intéressants. L'église et son enclos débutent la visite. Le visiteur est invité à rejoindre la fontaine St-Eutrope. La vallée amont et le ruisseau de la Couarde sont les points 3 et 4. Des rues de la Roche, du bati et des carrières, nous arrivons au point 8 qui montre la vallée aval de la Couarde. En 9, un panorama sur le village et la Couarde place St-Ganton dans un environnement plus large. Le point 10, évoque les foires, le 11, l'histoire de la maison St-Michel et le 12, St-Ganton aujourd'hui

Un jeu de 12 fiches encartées, est disponible gratuitement à la Mairie, au libre service Epi Service et au café-restaaurant la Crémaillère.

POURQUOI LE NOM : DU « P'TIT ROTIET » VERS LA COHUE ?

Le « p'tit rotiet », aboutissement de l'ancien chemin venant de Langon qui grimpe à pleine pente est resté vivace dans la mémoire des habitants. La roquette est un diminutif de roche. C'est aussi un contournement qui donnera la rocade. Une troisième définition signifie petite forteresse. La cohue est un terme emprunté au breton. Il a d'abord désigné le lieu où se tenait le marché. La foire de St-Ganton la plus réputée et la plus ancienne se tenait au 30 avril le jour de la fête de St-Eutrope. Les parcelles situées au nord de l'église tout en haut de la colline, portent ce nom.

QUEL EN EST LE COUT ?

Un budget de 13780 euros a été voté. Le financement est assuré par une subvention de Leader Plus (fonds européen) de 6850 euros, des subventions de la Région et du Département pour un montant de 4110 euros, les 2820 euros restants étant à la charge de la commune.

DES ANIMATIONS A VENIR

L'inauguration est programmée **vendredi 18 juillet à 18 heures**

Jeudi 24 juillet, l'Office de Tourisme de Redon organise une randonnée de 20h à 22h.

Et vous ? Nous vous invitons à retirer un jeu de fiches, le fréquenter en respectant les consignes de propreté, de tenue en laisse des animaux et à faire toute remarque utile à son amélioration



CHRONOLOGIE DU SENTIER

17 février 2006 : présentation du projet au conseil municipal

16 décembre 2006 : reconnaissance sur le terrain du circuit et repérage des 12 thèmes

de janvier à avril 2007 : 10 réunions pour rédiger le dossier de demande de subvention

27 mars 2007 : 1ère délibération du conseil municipal = vote du projet 17000 euros

fin juin 2007 : accord de la subvention de Leader Plus projet ramené à 13000 euros

20 juillet 2007 : réunion de travail avec les entreprises partenaires sur le circuit

1 août 2007 : 2ème délibération du conseil municipal budget 13000 euros

sept 2007 à mars 2008 : 15 réunions et rencontres avec les entreprises pour finaliser le projet

7 février 2008 : rencontre avec l'architecte M.Motte à l'église pour présenter panneau

28 mars 2008 : présentation du résultat final au conseil municipal

30 mars 2008 : lancement des travaux d'imprimerie et réalisation des panneaux

mai 2008 : travaux de terrassement et pose des panneaux

L'ASSOCIATION RACINES RECHERCHE

Le prochain travail va consister à collecter la mémoire vive sur les vallées de Beaucel.

Nous avons un projet de réaliser un cahier de la mémoire sur les évolutions rurales à St-Ganton au 20^{ème} siècle : l'évolution des chemins, des routes, des travaux ruraux, des fêtes, ...

Quand est-ce que la première route a été goudronnée à St-Ganton ?

Vous avez des photos, des cartes postales, des correspondances ?

Les 80 ans de l'armistice de 1918

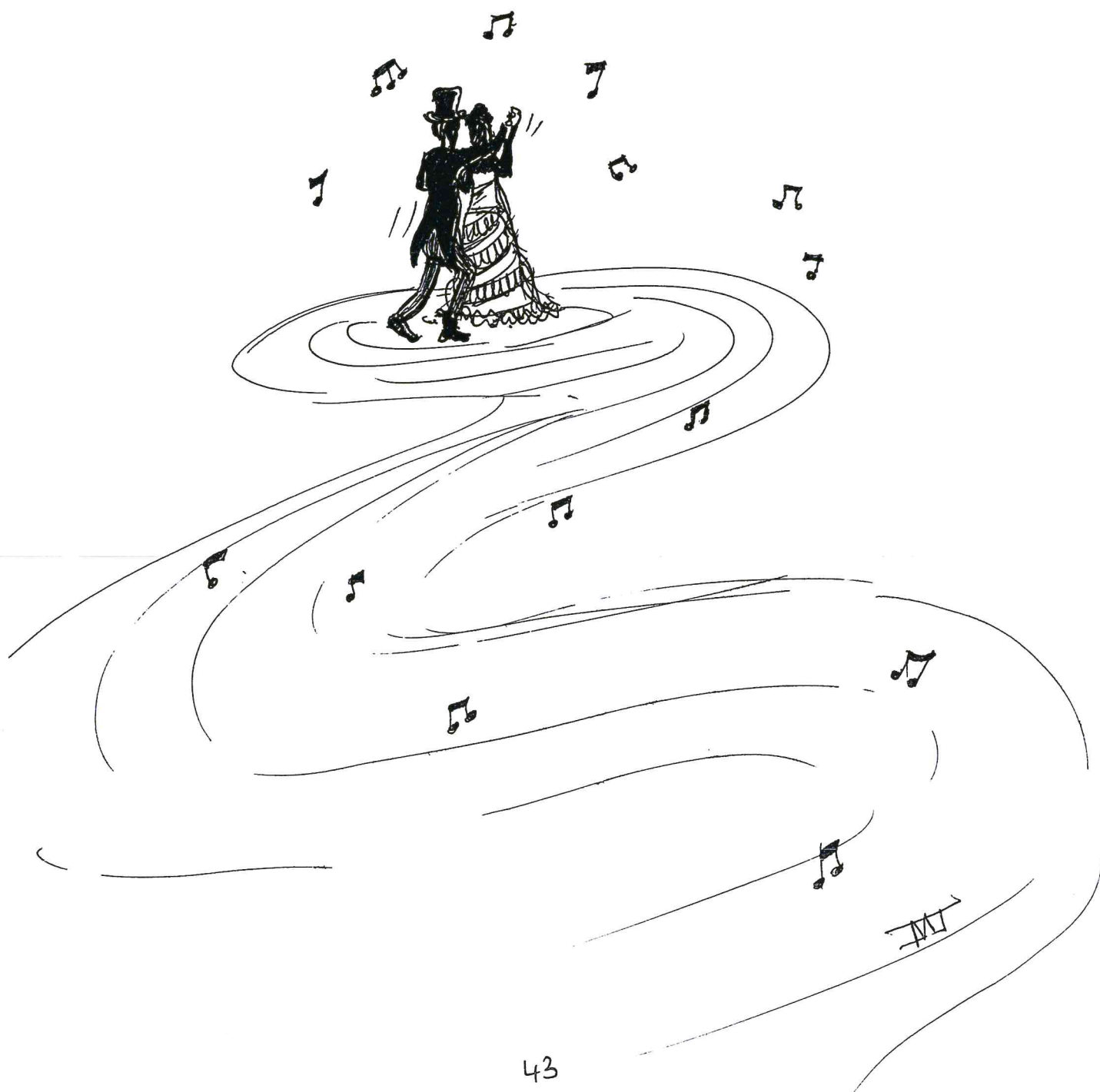
Nous avons une carte postale du moulin de la Tombe écrite en janvier 1918 par un habitant de la Vionnais, à un copain posté sur le front. Ce sujet vous intéresse ?

Venez nous en parler.

Danse-détente

« 1,2,3,4...1,2...1,2,3....1,2,3,4....Tous en place pour une scottish irrégulière!!!!»

L'animation **danses traditionnelles** continue...Nous attendons avec plaisir de nouveaux adhérents à la rentrée prochaine.

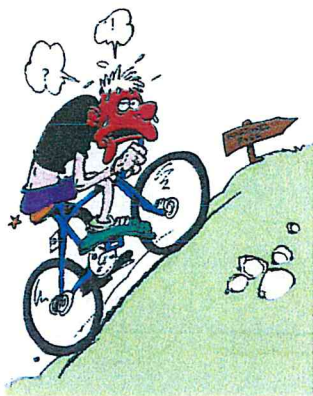


CLASSES 8

Les retrouvailles des classes 8 auront lieu le samedi 4 octobre à la salle polyvalente de Saint-Ganton.

Inscriptions à la Crémaillère et à l'Epi Service.

Bal ouvert à tous en soirée. Venez nombreux !



TOUR DE FRANCE 2008

le 7 juillet 2008 à la Manchonnais.

Caravane à partir de 13h30

et le peloton à partir de 15h00.

La Commission Information et Communication rappelle qu'une boîte à idées est à votre disposition à la mairie et que les rubriques « petites annonces » et « courrier des lecteurs » sont prévues dans l'Alouette.

TV RENNES 35 ÇA ME REGARDE...

Accessible gratuitement.
- Sur la TNT, canal 20
- Sur la câble numérique, canal 17
- En analogique hertzien, canal 62
- En diffusion simultanée: www.tvrennes35.fr

TRAVELLING. CONCERT PRIVÉ.
SPORT 35. ROUGE ET NOIR.
PLEINE LUCARNE. BAR A DOC.
FAC'IN TV. PLANETE SENIORS.
DOC 52.SOUS LA DOUCHE.
CASE DU DOC. PELERIMAGES.
LE MANTEAU D'ARLEQUIN.
LA CASE D'ARLEQUIN.
IDÉES GOURMANDES.
P'TITS LÉZ'ARTS. CAP CANAL.

FLASH 35. INFOS 35. HEBDO 35.
RUE DE LA QUINTAINE. EURINFO.
LE JOURNAL DE L'EMPLOI.
ÇA TOURNE PAS ROND. PCHIITT.
WEBNOZ. LE MÉTROPOLITAIN.
URBAN BREIZH. LE GRAND GALLO.
INITIATIVES. A LA VOTRE.
PROCESSUS. CULTURE. VERNISSAGE.
LEURENN BZH.

35

ÉMISSIONS

TOUR DE FRANCE 2008

LE
7 JUILLET

